

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 18 décembre 2000 à 20 H
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués

sauf MM. WELTZER, ATZENHOFFER, (excusés) et WEISS A. qui étaient représentés respectivement par MM. AMRHEIN, RAUSCHER et KEMPF. MM. WEISHAAR J., Mme JUILLARD, MM. NEUHARD, MEYER Ch., ZINCK, (excusés), M. BAUMANN.

DEL. N° 30 /2000

**OBJET : PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF
DU CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN**

Après présentation, le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'avant-projet définitif (A. P. D.) du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein.

- VU la délibération du 28 juin 1999 du Conseil Communautaire approuvant la mise en œuvre du projet de Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier « pôle des générations futures » du Fleckenstein
- VU la délibération du 30 octobre 2000 par laquelle le Bureau approuve l'avant-projet sommaire (A. P. S.)
- VU l'avant projet définitif du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier réalisé par le maître d'œuvre du marché

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- . approuve l'avant projet définitif du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier « pôle des générations futures » du Fleckenstein sous réserve du chiffrage de l'assainissement et des options relatives aux économies d'énergie ;***
- . donne délégation au Bureau pour approuver le chiffrage final de l'A. P. D.***
- . autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents y relatifs.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 20 décembre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL